

Monnaie : EURO

Services de base**Système de classification du courrier (Conv., art. 17.4; Règl., art. 17-101)**

1	Basé sur la vitesse de traitement des envois (Règl., art. 17-101.2):	Oui
1.1	Envois prioritaires et non prioritaires peuvent peser jusqu'à 5 kilogrammes. Admis ou non:	Non
2	Basé sur le contenu des envois:	Non
2.1	Lettres et petits paquets, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.1. Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Non
2.2	Imprimés, pesant jusqu'à 5 kilogrammes (Règl., art. 17-103.2.2). Admis ou non à l'expédition, l'admission à la réception étant obligatoire:	Non
3	Classification des envois de la poste aux lettres selon leur format: (Conv., art. 17, art. 17-102.2).	Oui

Services supplémentaires facultatifs**4 Envois avec valeur déclarée (Conv., art. 18.2.1; Règl., 18-001.1)**

4.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
4.2	Admis ou non à la réception seulement:	-
4.3	Déclaration de valeur. Limite maximale	
4.3.1	voie de surface:	2381.33 SDR
4.3.2	voie aérienne:	2381.33 SDR
4.3.3	Étiquettes . Emploi de l'étiquette CN 06 ou de deux étiquettes (CN 04 et étiquette rose «Valeur déclarée»):	CN 04 et étiquette rose 'Valeur déclarée'
4.4	Bureaux participant au service:	
4.5	Services utilisés:	
4.5.1	services aériens (code IATA des compagnies aériennes):	All available Air Companies
4.5.2	services maritimes (nom des compagnies de navigation):	
4.6	Bureau d'échange auquel le double du procès-verbal CN 24 doit être adressé (Règl., art.17-138.11):	
	Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - MILANO PESCHIERA BORROMEO - EXCHANGE OFFICE	
	Code du bureau: ITLINA	
	Adresse : Via Archimede, 2 - 20068 PESCHIERA BORROMEO MI	
	Tél : (+39) 02 50903350	
	Fax : (+39) 02 504680	
	E-mail 1 : MICHELE.SGOBBA@POSTEITALIANE.IT	
	E-mail 2 : CIGNARE2@posteitaliane.it	

5 Envois contre remboursement (Conv., art. 18.2.2 Règl. arts. 18-002.1, 18-002.2)

5.1	Admis ou non à l'expédition et à la réception:	Oui
5.2	Admis ou non à la réception seulement:	-

5.3	Montant en DTS du tarif appliqué en sus des taxes postales applicables aux envois contre remboursement	
5.3.1	envois ordinaires:	SDR
5.3.2	envois recommandés:	2409 SDR
5.3.3	envois avec valeur déclarée:	2409 SDR
5.4	Perception des taxes pour les envois contre remboursement	
5.4.1	perçues sur l'expéditeur de l'envoi:	Oui
5.4.2	perçues sur le destinataire de l'envoi:	Oui
5.4.3	Appliquez-vous une taxe spéciale pour la distribution des envois contre remboursement dans les pays de destination?	Non
5.4.4	Dans l'affirmative quel est le montant de cette taxe ?	SDR
5.4.5	Exigez-vous que les envois avec valeur déclarée soient scellés ?	Non
6	Envois exprès (Conv., art. 18.2.3, 18-102)	
6.1	Admis ou non (expédition et réception):	Oui
6.2	Limités aux envois prioritaires:	Oui
6.3	Remise par exprès de l'envoi lui-même ou d'un avis d'arrivée lorsqu'il s'agit d'un envoi avec valeur déclarée:	-
6.4	Autre information éventuelle	
7	Remise en main propre (Conv., art. 18.2.4, 18-103)	
7.1	Admise à la réception pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée : (si admis selon la question 4)	Oui
7.2	Admise à la réception <u>seulement</u> si les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée sont accompagnés d'un avis de réception :	Oui
7.3	Mention à apporter sur les envois à destination de votre administration :	"Remettre en main propre"
8	Envois francs de taxes et de droits (Conv., art. 18.2.5; Règl., art. 18-004)	
8.1	Envois ordinaires, recommandés et envois avec valeur déclarée. Admis ou non:	Non
8.2	Envois recommandés et envois avec valeur déclarée seulement. Admis ou non:	Non
8.3	Service de retour des marchandises	Oui
9	Service de correspondance commerciale-réponse international (CCRI)	
9.1	Correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI) (Conv., art.18.3.1; Règl., art. 18-104)	Oui
9.2	Assuré sur la base de réciprocité (Règl., Conv. 18.3.1, Règl., 18-104.2.3)	Oui
9.3	Envois dont le poids est compris entre 50 grammes et 2 kilogrammes sur une base de réciprocité (Règl., art. 18-104.3.3)	Oui
9.4	Si le poids est supérieur à 50 grammes et inférieur à 2 kilogrammes, veuillez préciser la limite supérieure de poids	g
9.5	Envois exclus du service de CCRI dont le contenu est autre que ce qui est spécifié dans l'article 18 de la Convention (Conv., art. 18; Règl., art. 18-104.3.4)	Oui
9.5.1	Dans l'affirmative, veuillez préciser: Notez que la législation domestique intérieure ne permet pas le transport de cartouches vides et des encres.	
9.6	Toute autre extension du service à convenir bilatéralement (Règl., art. 18-104.3.5)?	Oui
10	Coupons-réponse internationaux (Conv., art. 18.3.2; Règl., art. 18-108 and 18-106.1). Vendus ou non (Règl., art. RL 146.1):	Oui

11	Matières radioactives (Conv., art. 19.3; Règl., arts. 19.3.3)	
11.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
11.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
12	Demandes de retrait, de modification ou de correction d'adresse (Conv., art. 5; Règl., art. 19-210.5.4)	
12.1	Admises ou non:	Non
12.2	Bureau auquel les demandes doivent être transmises:(Règl., art. RL 152.3.4) Nom du bureau: Code du bureau: Adresse : Tél : Fax : E-mail 1 : E-mail 2 :	
13	Echantillons exemptés, prélevés sur des malades (humains ou animaux) (Conv., art.19-003.2.3;Règl., arts. 19-004)	
13.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
13.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
14	Matières infectieuses de catégorie B (n°ONU 3373) (Conv., art.19-003.2.1; Règl., arts. 19-001.1.2, 19-003.2.2, 19-003.2.6)	
14.1	Admises ou non à l'expédition et à la réception:	Non
14.2	Admises ou non à la réception seulement:	Non
15	Envois pour les aveugles (Règl., art. 17-107.5)	
15.1	Enregistrements sonores expédiés par un aveugle à un destinataire quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
15.2	Enregistrements sonores adressés à un aveugle par un expéditeur quelconque. Admis ou non comme envois pour les aveugles:	Oui
16	Objets passibles de taxes différentes réunis en un seul envoi (Règl., art. 15-101.4). Autorisée ou non:	Non
Autres renseignements		
17	Petits paquets dépassant 500 g (Conv., art. 15; Règl., art. 15-102.1). Montant en DTS de la taxe de remise en régime intérieur qui serait applicable en régime international:	SDR
18	Envois recommandés. Responsabilité (Conv., art. 22.2)	
18.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non
18.2	Equivalent de l'indemnité de 30 DTS par envoi (Règl., art. 22-001.2.1.1):	37.36 EUR
18.3	Equivalent de l'indemnité pour chaque sac M – maximum 150 DTS (Règl., art. 22-001.2.1.1):	186.80 EUR

19	Envois avec valeur déclarée. Responsabilité (Conv., art. 18.2)	
19.1	Admise ou non en cas de force majeure (Règl., art. 22-001.2):	Non
19.2	Admise ou non à bord des navires ou des avions utilisés par les administrations (Règl., art. 25-004.4):	Oui
20	Rémunération des envois de la poste aux lettres non distribuables retournés	
20.1	Perception de la rémunération prévue à l'article 30-122.2 et 3 du Règlement de la Convention	Oui
20.2	Indiquez l'année à partir de laquelle la rémunération prévue sous 20.1 s'appliquera (veuillez noter qu'il faut répondre aux questions 20.1 et 20.2 au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle à partir de laquelle ces taux s'appliquent)	2022
21	Envois recommandés sous enveloppe close contenant les objets mentionnés à l'article (Conv., art.19.6). Admis ou non:	Non
22	Modalités d'affranchissement (Règl., arts. 06-001)	
22.1	Envois affranchis au moyen d'empreintes à la presse d'imprimerie ou par un autre procédé d'impression ou de timbrage. Admis ou non:	Oui
22.2	Mention adoptée pour indiquer que l'affranchissement a été payé:	"Tariffa pagata" - "Port Payé"
22.3	L'affranchissement peut-il être représenté par une mention indiquant que la totalité de l'affranchissement a été payée, par exemple «Taxe perçue»? Admis ou non:	Oui
22.4	Si oui, indiquer la (les) mention(s) adoptée(s):	"Tariffa pagata" - "Port Payé"
23	Emploi présumé frauduleux de timbres-poste, etc. (Règl., art. 06-004)	
23.1	La législation intérieure permet-elle la procédure prescrite:	-
23.2	Bureau auquel les avis sur un emploi présumé frauduleux doivent être transmis:	
	Nom du bureau: CORPORATE AFFAIRS - SVILUPPO SOSTENIBILE RISK E COMPLIANCE DI GRUPPO - FRAUD MANAGEMENT AND SECURITY INTELLIGENCE	
	Code du bureau:	
	Adresse : Viale Europa, 175 00144 ROME ITALY	
	Tél :	
	Fax : (+39) 06 595 80653	
	E-mail 1 : infofraud@posteitaliane.it	
	E-mail 2:	
24	Envois recommandés (Règl., arts. 17-121 and 18-101)	
24.1	Remplacement de l'étiquette réglementaire CN 04 par une étiquette encadrée où seule la lettre «R» est imprimée:	Non
24.2	Remplacement par un timbre ou par une bande:	Oui
24.3	Listes spéciales CN 33. Toujours exigées ou non:	-
24.4	Inscription globale. Acceptée ou non:	-
24.5	Inscription globale dans tous les cas:	-
24.6	Inscription globale uniquement dans le cadre d'un accord bilatéral:	Non

25	Modalités de remise aux destinataires des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée (Règl., arts. 18-001, 18-101)	
25.1	Remise contre signature du destinataire ou d'un mandataire dûment autorisé	
25.1.1	envois recommandés:	Oui
25.1.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.1.3	envois avec valeur déclarée:	Oui
25.2	Remise contre signature d'un mandataire de fait (membre de la famille du destinataire, portier d'hôtel, concierge, etc.)	
25.2.1	envois recommandés:	Oui
25.2.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.2.3	envois avec valeur déclarée:	Oui
25.3	Nombre de tentatives de distribution pour les envois recommandés et les envois avec valeur déclarée	
25.3.1	Envois recommandés	1
25.3.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.3.3	Envois avec valeur déclarée	1
25.4	Délai de garde des envois recommandés et des envois avec valeur déclarée après la remise d'un avis de passage en cas d'échec de plusieurs tentatives de distribution	
25.4.1	Envois recommandés	30 Jour(s) - Mois
25.4.2	" Cette section n'est plus valide "	
25.4.3	Envois avec valeur déclarée	30 Jour(s) - Mois
26	" Cette section n'est plus valide "	
27	Avis de réception (formule CN 07) (Règl., art. 18-003)	
27.1	signé par le destinataire (ou son représentant):	Oui
27.2	signé par l'agent du bureau de destination:	Oui
28	Envois de la poste aux lettres gardés en instance ou adressés poste restante (Règl., art. 19-104.5.3). Délai de garde:	30 Jour(s) - Mois
29	Réclamations (Règl., art. 21-001 and art. 21-002.1.5).	
	Bureaux auxquels doivent être transmises les réclamations relatives (formule CN 08) (Règl., art. RL 154.2.5):	
29.1	Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - DTO – CUSTOMER SERVICE aux envois ordinaires: Code du bureau: DTO Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - DTO – CUSTOMER SERVICE Adresse : Viale Europa 175 H037 Code du bureau: 00144 ROMA Adresse : ITALY Viale Europa 175 H037 Tél : 00144 ROMA ITALY Fax : Tél : E-mail 1 : Reclamation.Internationale.UTRIMI@posteitaliane.it Fax : E-mail 2 : E-mail 1 : Reclamation.Internationale.UTRIMI@posteitaliane.it E-mail 2 :	
29.2	aux envois recommandés et envois avec valeur déclarée:	

29.3 aux envois contre remboursement:

Nom du bureau: same of 29.2

Code du bureau:

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail 1 :

E-mail 2:

29.4 Formule CN 08 électronique (Règl., art. 21-002). Acceptée ou non: Oui

30 Envois soumis au contrôle douanier (Règl., art. 20-001)

30.1 Nombre de déclarations en douane CN 23 exigées lorsque la valeur du contenu excède 300 DTS: 2

30.2 Langues dans lesquelles les indications de l'étiquette CN 22 ou des déclarations en douane CN 23 peuvent être rédigées: Français, Anglais

30.3 Sacs M (Règl., art. 20-001.2.9)

30.3.1 L'étiquette-adresse des sacs spéciaux d'imprimés doit être revêtue d'une étiquette CN 22:

30.3.1.1 dans tous les cas (les envois devant être soumis ou non au contrôle douanier): -

30.3.1.2 seulement quand les envois doivent être soumis au contrôle douanier: Oui

30.3.2 La déclaration en douane CN 23 éventuellement requise ainsi que les autres papiers d'accompagnement doivent être fixés:

30.3.2.1 à l'extérieur du sac: Oui

30.3.2.2 sur l'un des envois contenus dans le sac: Non

31 Récipients vides (Règl., art. 17-139)

31.1 Bureau d'échange chargé de recevoir les récipients vides dans les relations à longue distance:

Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - MILANO PESCHIERA BORROMEO CSI

Code du bureau: ITLINA

Adresse :
Via Archimede, 2
20068 PESCHIERA BORROMEO MI
ITALY

Tél : (+39) 02 50903312 50903361

Fax : (+39) 06 98680672

E-mail 1 : nunzio.lagonigro@posteitaliane.it

E-mail 2: alessandro.piersigilli@posteitaliane.it

31.2 Valeur moyenne en DTS des récipients utilisés par les bureaux d'échange (Règl., art. 17-139 and 17-144.9): SDR

32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptables et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.

CN 54, CN 54bis, CN 54ter, CN 56, CN 56bis, CN 57, CN 58, CN 61, CN 62, CN 62bis, CN 63, CN 64

Nom du bureau: POSTE ITALIANE SpA - PCL - Internazionale - Contabilità Operativa Internazionale
 Adresse : Viale Europa, 175
 00144 Roma - ITALY
 Tél : (+39) 0659585599
 Fax : (+39) 065433045
 E-mail 1 : tommasat.palmieri@posteitaliane.it
 E-mail 2:

- 32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.**

Nom du bureau: POSTE ITALIANE Spa – AFC /Servizi Amministrativi - CP- FORN, PAG CORRISP EST - Mrs Teresa Giuffrida (for CN 52)
 Adresse : Viale Europa 190, 00144 Rome - ITALY
 Tél : (+39) 0659587985
 Fax : (+39) 065922226
 E-mail 1 : teresa.giuffrida@posteitaliane.it
 E-mail 2: barbara.pirulli@posteitaliane.it

- 32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.**

CN 43,
 Nom du bureau: CMP Milano Peschiera Borromeo (Dispatches coming from ITLINA (Priority Mail) or addressed to ITLINA/ITMILA (both Priority/Non Priority Mail))
 Adresse : Via Archimede, 2
 20068 PESCHIERA BORROMEO - MILANO - ITALY
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 : CN43-SENT-TO-ITA@posteitaliane.it
 E-mail 2: CN43-ISSUED-BY-ITA@posteitaliane.it

- 32 Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.**

Nom du bureau:
 Adresse :
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 :
 E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - MILANO PESCHIERA BORROMEO CSI - Export and Import
 Code du bureau: ITLINA
 Adresse : Via Archimede, 2 - 20068 PESCHIERA BORROMEO - MILANO
 Tél : (+39) 02 50903350
 Fax : (+39) 02 504680
 E-mail 1 : MICHELE.SGOBBA@POSTEITALIANE.IT
 E-mail 2: CIGNARE2@posteitaliane.it

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - MILANO ROSERIO CS
 Code du bureau: ITMILR
 Adresse : Via Cristina Belgioioso, 165/11 - 20157 MILANO MI
 (Only registered and express items from extra EU Countries)
 Tél : (+39) 02 35638298
 Fax : (+39) 02 98685008
 E-mail 1 : domenico.bellissimo@posteitaliane.it
 E-mail 2:

33 Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement de la poste aux lettres (Règl., art. 17-114.4):

Nom du bureau: POSTE ITALIANE SPA - MALPENSA 2 CSI
 Code du bureau: ITMXPB
 Adresse : Via del Gregge 100 (World Trade Center Malpensa Airport)
 21015 LONATE POZZOLO VA
 Tél : (+39) 02
 Fax : (+39) 02
 E-mail 1 : MARCO.BALZANO@POSTEITALIANE.IT
 E-mail 2:

Courrier acheminé par voie maritime**34 Dépêches de surface de la poste aux lettres**

34.1 Nom du (des) port(s) d'arrivée:

34.2 Nom et adresse du bureau d'échange de destination auquel envoyer par avance les bordereaux de livraison CN 37:

Nom du bureau:
 Code du bureau:
 Adresse :
 Tél :
 Fax :
 E-mail 1 :
 E-mail 2:

35 Dépêches de surface des colis postaux (Voir Recueil des colis postaux)**Service à la clientèle****36 Système de suivi en ligne fournis Oui**

36.1 Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les lettres

<http://www.poste.it/online/dovequando/home.do>

36.2 Langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues

Italien

36.3 Points de contact

36.3.1 Pour les opérateurs désignés partenaires

Tél : (+39) 06 59586614

Fax : (+39) 06 59580480

E-mail : VALERIA.TUCCIELLO@POSTEITALIANE.IT

36.3.2 Pour les clients

Tél : (+39) 0698683415

Fax : (+39) 06 54220704 06 59588061

E-mail : Reclamation.Internationale.UTRIMI@posteitaliane.it

Jours férié nationaux

37.1 Jours fériés nationaux disponibles sur le recueil des colis postaux

https://parcel.upu.org/Published%20Documents/Parcel_Compndium_IT_ITA_FR.pdf

37.2 Receuil poste aux lettres

<https://parcel.upu.org>**Normes de distribution****38 Voir les annexes.****Autres renseignements****39 Courrier avion**

39.1 Les frais dus au titre du transport aérien des dépêches-avion en transit entre deux aéroports de votre pays sont-ils fixés sous forme d'un prix unitaire? Non

39.2 Sous réserve de l'accord des administrations qui reçoivent ces dépêches dans les aéroports de leur pays, votre administration expédie-t-elle par avion, avec priorité réduite, des dépêches de courrier de surface (S.A.L.)? Voir également le tableau D - Indications concernant le service S.A.L. publié dans la CN68 : <http://www.upu.int/fr/activites/transport/publications.html> Oui

39.3 Si oui, est-il perçu des surtaxes aériennes réduites pour le courrier S.A.L.? Oui

39.4 En tant qu'administration d'expédition, avez-vous opté pour l'inscription individuelle de chaque sac sur le bordereau CN 38 ou CN 41? Oui

39.5 Moyennant accord préalable, autorisez-vous les administrations à utiliser vos sacs-avion pour la formation des dépêches qui vous sont destinées? Non

39.6 Pour les sacs de courrier S.A.L., est-il fait usage d'étiquettes CN 35 portant en caractères apparents la mention «S.A.L. Surface par avion», au lieu des étiquettes CN 36? Non

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

IT - Italy

POSTE ITALIANE, S.p.A.

ITA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE MILANO PESCHIERA BORROMEO CSI

Code CTCl ITLINA

Téléphone (+39)0250903350

Fax (+39)06504680

Horaires de fonctionnement Mon-Fri 7:00-19:00; Sat 12:00-19:00 (operations) - Open time: from Sunday h.23:00 to Friday h.23:00; Saturday 12:00-19:00

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 15:00	Mardi	Mercredi	---
Lundi	15:01 - 23:59	Mercredi	Jeudi	---
Mardi	00:00 - 15:00	Mercredi	Jeudi	---
Mardi	15:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi	---
Mercredi	00:00 - 15:00	Jeudi	Vendredi	---
Mercredi	15:01 - 23:59	Vendredi	Lundi	---
Jeudi	00:00 - 15:00	Vendredi	Lundi	---
Jeudi	15:01 - 23:59	Lundi	Mardi	---
Vendredi	00:00 - 15:00	Lundi	Mardi	---
Vendredi	15:01 - 23:59	Mardi	Mercredi	---
Samedi	00:00 - 23:59	Mardi	Mercredi	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Mardi	Mercredi	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
all postcodes except "alternate delivery areas"	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
alternate delivery days areas	Please, refer to the list in "Elenco dei Comuni con recapito a giorni alterni available on the website at: https://www.poste.it/recapito-giorni-alterni.html

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement: N.A.

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations: The above data refer to PRIO LETTER

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

IT - Italy

POSTE ITALIANE, S.p.A.

ITA

Normes de distribution - Lettre voie de surface

Nom du BE MILANO PESCHIERA BORROMEO CSI
 Code CTCl ITLINA
 Téléphone (+39)0250903350
 Fax (+39)06504680
 Horaires de fonctionnement Mon-Fri 7:00-18:00; Sat 12:00-19:00 (operations) - Open time: from Saturday h.23:00 to Friday h.23:00; Saturday 12:00-19:00

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 15:00	Mardi	Mercredi	---
Lundi	15:01 - 23:59	Mercredi	Jeudi	---
Mardi	00:00 - 15:00	Mercredi	Jeudi	---
Mardi	15:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi	---
Mercredi	00:00 - 15:00	Jeudi	Vendredi	---
Mercredi	15:01 - 23:59	Vendredi	Lundi	---
Jeudi	00:00 - 15:00	Vendredi	Lundi	---
Jeudi	15:01 - 23:59	Lundi	Mardi	---
Vendredi	00:00 - 15:00	Lundi	Mardi	---
Vendredi	15:01 - 23:59	Mardi	Mercredi	---
Samedi	00:00 - 23:59	Mardi	Mercredi	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Mardi	Mercredi	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
all postcodes except "alternate delivery areas"	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
alternate delivery days areas	Please, refer to the list in "Elenco dei Comuni con recapito a giorni alterni available on the website at: https://www.poste.it/recapito-giorni-alterni.html

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

N.A.

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

The above data refer to NON-PRIO LETTER

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

IT - Italy

POSTE ITALIANE, S.p.A.

ITA

Normes de distribution - Lettre-avion

Nom du BE MALPENSA 2 CSI
 Code CTCl ITMXPB
 Téléphone (+39)
 Fax (+39)
 Horaires de fonctionnement Mon to Fri h. 06:00-19:00; Saturday h. 07:00 - 13:00 - Sunday h.13:00 - 19:00

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 15:00	Mercredi	Jeudi	---
Lundi	15:01 - 23:59	Jeudi	Vendredi	---
Mardi	00:00 - 15:00	Jeudi	Vendredi	---
Mardi	15:01 - 23:59	Vendredi	Lundi	---
Mercredi	00:00 - 15:00	Vendredi	Lundi	---
Mercredi	15:01 - 23:59	Lundi	Mardi	---
Jeudi	00:00 - 15:00	Lundi	Mardi	---
Jeudi	15:01 - 23:59	Mardi	Mercredi	---
Vendredi	00:00 - 15:00	Mardi	Mercredi	---
Vendredi	15:01 - 23:59	Mercredi	Jeudi	---
Samedi	00:00 - 23:59	Mercredi	Jeudi	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Mercredi	Jeudi	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
all postcodes except "alternate delivery areas"	

Zone 2:

Codes postaux	Villes
alternate delivery days areas	Please, refer to the list in "Elenco dei Comuni con recapito a giorni alterni available on the website at: https://www.poste.it/recapito-giorni-alterni.html

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

Temps de dédouanement:

Mon to Fri h. 06:00-19:00; Saturday h. 07:00 - 13:00 - Sunday h.13:00 - 19:00

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

The above data refer to Non-Priority Letter Packets of E format, from Extra-EU Countries, including merchandize from Consumer to Consumer.

The same standard applies to items from Business to Consumers, if the Seller based in an Extra EU Country is registered in EU under the IOSS regime, which implies that the VAT is paid by the receiver at the time of purchase (applicable only to values up to € 150). Hence, this kind of product is customs cleared but no VAT is to be paid by the receiver at time of delivery.

All items from Business to Consumers, that attract VAT and or Duties at importation, are delivered to the Italian receiver as a registered item with signature on delivery. The delivery standard in this case is K+4 which is the domestic delivery standard for registered items.

Recueil de la poste aux lettres en ligne - Annexes

IT - Italy

POSTE ITALIANE, S.p.A.

ITA

Normes de distribution - Lettre voie de surface

Nom du BE MALPENSA 2 CSI

Code CTCI ITMXPB

Téléphone (+39)

Fax (+39)

Horaires de fonctionnement Mon to Fri h. 06:00-19:00; Saturday h. 07:00 - 13:00 - Sunday h.13:00 - 19:00

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 15:00	Vendredi	---	---
Lundi	15:01 - 23:59	Lundi+1	---	---
Mardi	00:00 - 15:00	Lundi	---	---
Mardi	15:01 - 23:59	Mardi+1	---	---
Mercredi	00:00 - 15:00	Mardi	---	---
Mercredi	15:01 - 23:59	Mercredi+1	---	---
Jeudi	00:00 - 15:00	Mercredi	---	---
Jeudi	15:01 - 23:59	Jeudi+1	---	---
Vendredi	00:00 - 15:00	Jeudi	---	---
Vendredi	15:01 - 23:59	Vendredi+1	---	---
Samedi	00:00 - 23:59	Vendredi	---	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Vendredi	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
all postcodes	

Zone 2:

Codes postaux	Villes

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

4 hours

Temps de dédouanement:

Mon to Fri h. 06:00-19:00; Saturday h. 07:00 - 13:00 - Sunday h.13:00 - 19:00

Envois passibles de droits de douane:

Envois non passibles de droits de douane:

Observations:

The above data refer to Non-Priority Letter Mail Packets, E format, from Extra-EU Countries.

The same standard applies to items from Business to Consumers, if the Seller based in an Extra-EU Country is registered in EU under the IOSS regime, which implies that the VAT is paid by the receiver at the time of purchase (applicable only to values up to € 150). Hence, this kind of product is customs cleared but no VAT is to be paid by the receiver at time of delivery.

All items from Business to Consumers, that attract VAT and or Duties at importation, are delivered to the Italian receiver as a registered item with signature on delivery. The delivery standard in this case is K+4 after Customs clearance which is the domestic delivery standard for registered items.